L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 23 JANVIER 1886. 59me Année

Dufour, Donnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 23 JANVIER 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QU'OTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse d'Encan Arcade.

PAR LE SHÉRIF—Quatre terrains dans le 1er district bornés par les rues Tchoupitoulas, Richard, Religious et Orange.

PAR W. I. HODGSON—Résidence de chaque pour famille et propriétés ameliorées et centrales. Les résidences élégantes, pour famille, No 230 rue Première, la résidence agréable pour familles, No 237 rue Deuxième, le cottage élevé, No 266 rue Sixième, la résidence en briques à deux étages avec attiques, No 196 rue Septième, la résidence en briques à deux étages, No 161 rue Robin, le "D'Arcy Chateau" en bois avec trois lots de terre, rein (canal et Derbigny, la résidence en bois à deux étages, No 12 rue Derbigny, la résidence en bois à deux étages, No 14 rue Derbigny, la bâtisse de choix bien située, No 10 rue Derbigny, deux jolis lots pour bâtir, rue Commune près de la rue Broad.

Bourse d'Encan St-Charles.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Splendide îlot de terre dans le 2me district subdivisé en 24 grands lots. Lot vacant de valeur rue Jackson, 4me district.

PAR JAMES P. GUINAULT—157 actions de la Banque du Peuple.

PAR B. ONORATO—Propriété de valeur dans le 4me district sur la rue St-André, entre Lanel et Constance.

PAR E. R. PLEASANTS, marshal des Etats-Unis, à l'entrée de la douane, rue Canal, tous les droits, titres et intérêts de E. L. Carrière et de Ch. J. Carrière, dans et sur un certain droit, deux portées indivis de terrains faisant face aux rues Quartier et Esplanade.

LE PRIVILÈGE

pour la Barre, le Restaurant et le Vestiaire, pour le Bal qui sera donné par l'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE MUTUELLE DU PÉLICAN, au Théâtre de l'Opéra, le 30 janvier, sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, le 24 janvier 1886, à midi. Conditions à la vente.

Les prérogatives présidentielles aux Etats-Unis.

Il y a deux jours, nous protestions, en passant, contre les taquineries dont est l'objet, de la part du Sénat, le Président Cleveland, à propos des places qu'il a pu, en vertu de la loi, enlever à quelques républicains. Nous disions—ce qui est très vrai, ce que l'on ne saurait trop répéter—que le chef de l'Etat avait usé de son droit avec une modération que l'on ne retrouve dans aucune des anciennes administrations, avec une réserve extrême, exagérée peut-être.

Nous ne voulons pas revenir sur les abus, souvent odieux, dont se sont rendus coupables plusieurs chefs d'Etat appartenant à la même école que les détracteurs du Président. A quoi bon ? Les excès de l'un ne légitiment pas les excès de l'autre, et si M. Cleveland s'était permis quelques actes arbitraires, ils ne seraient nullement justifiés par ceux qu'a commis tel ou tel de ses prédécesseurs.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il n'a agi qu'au nom de la loi—de la loi défendue, prônée, votée avec empressement, avec enthousiasme, par ceux-là même qui le blâment de l'avoir exécutée. Il est vrai qu'en l'adoptant, ils croyaient travailler pour les leurs. Qui ne se rappelle que, *lors* des débats sur la question de réforme civile, on a reproché, souvent et très haut, à l'hon. Pendleton, au démocrate Pendleton, l'auteur du projet, de faire les affaires des républicains? A qui la faute si, à force d'abus, ces derniers se sont aliéné la majorité du corps électoral?

Il y a un principe d'un ordre bien autrement élevé, qui doit dominer les mesquines considérations de l'intérêt personnel, près l'esprit de parti: il y a la grande règle de l'indépendance du pouvoir exécutif; il y a les prérogatives dont il jouit, de par la loi fondamentale, et sans lesquelles tout bon gouvernement devient impossible, et la responsabilité du Président est réelle, et elle l'est évidemment, en vertu de la Constitution,—il faut qu'il ait sa liberté d'action. La première de ces deux grandes choses n'a aucune raison d'être, sans la seconde; elle n'en est que le corrollaire.

Quel homuête, quel sincère républicain, ne déplore l'état de dépendance dans lequel la législation de la République française place le Président à l'égard du corps législatif? Créature du Parlement, il en est l'esclave; il lui faut subir ses caprices, céder à ses entraînements. Il suffit de quelques boules noires jetées dans l'urne parlementaire, dans un moment de colère ou d'oubli, pour qu'il soit obligé de se priver des services d'hommes qui ont, pendant de longs mois, conduit une affaire difficile, compliquée, qui a besoin de leur concours actif pour être convenablement réglée; de là, des tiraillements perpétuels en sens contraire; de là, l'instabilité ministérielle, l'absence d'esprit de suite dans le gouvernement; de là, une position pour le jour, pour laquelle toute œuvre de longue haleine est une véritable impossibilité; de là, le provisoire en toutes choses et les incertitudes du lendemain. Pour avoir créé une pareille constitution, il faut que le législateur ait été bien travaillé par la peur des prétendants, des coups d'Etat; il faut qu'il ait bien redouté les entraînements d'un peuple sur lequel la tradition et le prestige du nom exercent encore une puissante influence.

Ah! ne touchons pas à l'indépendance du pouvoir exécutif, aux prérogatives augustes dont il jouit; elles sont la seule garantie de l'ordre public et de la stabilité gouvernementale. Malheur au peuple américain, s'il les laissait affaiblir ou altérer.

En tracassant, en querellant M. Cleveland, à propos d'actes qu'il a accomplis dans la plénitude de son droit, le Sénat commet une usurpation sur l'Exécutif; il tente de lui lier les pieds et les mains, de paralyser son action, il l'empêche de gouverner; il essaie de transporter de ce côté-ci de l'Atlantique la désolante politique d'obstruction qu'on n'avait encore vu mettre en pratique que chez quelques peuples européens où l'opposition attaque, non plus à tel ou tel système administratif, mais au principe fondamental du gouvernement. La tentative du Sénat est une œuvre essentiellement révolutionnaire. On la conçoit de la part des monarchistes français qui veulent détruire la république; on la conçoit de la part des nationalistes irlandais qui veulent s'affranchir du joug de la Grande Bretagne. Chez des républicains américains, pour qui tout se réduit à des questions de places à garder ou à distribuer, elle devient un non sens, un crime. Nous admettons l'opposition; elle est utile, indispensable chez une nation libre; salutaire pour le pouvoir exécutif dont elle arrête les déviations, qu'elle force à marcher droit; mais nous ne connaissons rien de blâmable, de détestable comme l'obstruction; elle est la négation de tout gouvernement.

Est-ce à dire que nous éprouvons la moindre crainte de voir diminuer le prestige du Président, annihiler les prérogatives qu'il tient de la Constitution? Non; il n'a besoin que de montrer un peu de fermeté pour avoir raison de ceux qui lui font opposition. La résistance lui est d'autant plus facile, elle sera d'autant plus approuvée, d'autant mieux soutenue par la nation, que, de l'aveu de tous, il a apporté dans l'exercice de ses fonctions une réserve telle, qu'elle lui a attiré le blâme d'un certain nombre de ses partisans. Lorsqu'il a pris en main le pouvoir, M. Cleveland a juré de ne faire les affaires d'aucun parti, mais uniquement celles du pays; de ne céder à aucune sollicitation intéressée, à aucune influence personnelle, de n'obéir qu'à la loi, rien qu'à la loi, et il a tenu tout ce qu'il avait promis, plus même qu'il n'avait promis. Nul, autant que lui, n'a le droit d'avoir la tête haute et de parler fièrement. Il n'y a rien de grand au monde comme l'honnêteté, il n'y a rien de puissant comme la légalité.

La position de M. Cleveland est absolument inattaquable; qu'il s'y maintienne hardiment, on ne l'en débusquera pas. Les Sherman, les Edmunds, les Ingalls, peuvent prier ou menacer, attaquer ouvertement ou se livrer à des manœuvres souterraines; ils ont pris une mauvaise voie, il sont en dehors de la légalité, ils ont rompu avec la pratique traditionnelle de tout gouvernement. Ils baisseront pavillon, ils cèderont, ils reculeront, ils abdiqueront leurs prétentions. L'honnêteté le veut, la loi l'exige, le pays le demande.

Mort de M. Joseph Leblanc.

La colonie française de la Nouvelle-Orléans vient de faire une perte très-grande, irréparable. M. Joseph Leblanc, Président de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle est mort, hier, à 4 heures et demie de l'après-midi, après une longue maladie.

Il n'était pas bien âgé, il avait à peine 59 ans, et n'eut été le mal qui le minait depuis près de vingt ans, il eut pu subsister longtemps encore pour le bien de la société dont il était l'âme, à laquelle il s'est toujours dévoué.

Nous avons dit que sa perte est irréparable; il y a, en effet, des hommes que l'on ne remplace pas, à cause de leur haute valeur morale et de l'immensité des bonnes œuvres qu'ils ont accomplies.

Il ne faut pourtant pas s'attendre à trouver dans ce vie rien d'extraordinaire.

Tout au contraire, y est d'une étonnante simplicité, d'une modestie sans égale. Jamais homme n'a eu moins d'ambition que lui; jamais homme n'a plus que lui fui l'éclat. Il était exempt de toute ambition, disons-nous; c'est une erreur, il en avait une bien rare et bien développée; c'était de ne jamais paraître, de ne se mettre jamais en avant, de rester toujours au troisième ou quatrième plan.

M. Joseph Leblanc a vécu longtemps parmi nous; il n'a jamais su qu'oublier soi-même, cette travailler pour autrui, que se dévouer à la société, dont il a été pendant près de trente ans le soutien.

Il n'a jamais brigué un titre, ils sont tous venus à lui; il n'a jamais recherché un honneur, il a été obligé de les accepter tous. C'est contrairement à sa volonté qu'il est devenu vice-président de la société de bienfaisance la plus prospère qu'il y ait aux Etats-Unis,—emploi qu'il a rempli si longtemps, où il a rendu tants et de si éminents services.

C'est contrairement à sa volonté qu'il a été nommé Président; il a fallu lui faire violence pour qu'il acceptât cette place honorifique et il s'y est fait, tout le temps qu'il l'a occupée, le plus petit, le plus humble de tous ses collègues. On se plaint parmi nous, des progrès alarmants, désolants de l'individualisme. En voilà un qui donne un rude démenti aux tendances de son temps, qui fait un singulier contraste avec les hommes de sa génération.

Né à Cirey, village de Lorraine, d'une famille de très honnêtes ouvriers, il était venu tout jeune à la Nouvelle-Orléans, où il avait eu des commencements bien humbles. A force de bonne conduite, d'ordre, d'économie, il avait vite amassé un petit capital, qui lui avait permis de se jeter dans le commerce de détail qu'il a exercé, le reste de sa vie.

Rien à dire de cette longue et honnête existence, si ce n'est qu'elle s'est passée entre sa famille et son magasin, d'un côté, et la Société Française dont il avait fait sa seconde famille, de l'autre.

Pendant au moins vingt ans, Joseph Leblanc a été le membre le plus actif, l'âme, la tête du comité de secours de cette société. Il connaissait toutes les misères cachées de la colonie, il on a soulagé toutes les souffrances secrètes. Qui en a jamais rien su, excepté ceux qui l'approchaient, avec qui il travaillait en commun, auxquels il était obligé de dévoiler ses actes.

Il y en a qui font montre de leurs charités; lui se cachait pour faire les siennes.

Tant d'abnégation, tant de modestie, tant de dévouement méritaient leur récompense. Quand il s'agit, il y a deux ans, de lui faire décerner une décoration par le gouvernement français, ses collègues de la Direction se virent obligés, comme des criminels, de tramer entour lui un petit complot bien conterrain, pour ne pas effarouchar sa modestie. C'est alors que nous avons eu l'honneur de le connaître; nous nous souvenons des scènes étranges auxquelles la remise de cette médaille a donné lieu. On ne fait plus d'homme de cette simple nature, le moule en est brisé.

Pauvre Joseph Leblanc! Il est mort comme il a vécu, sans se douter de ce qu'il valait ni de l'immensité du bien qu'il avait fait. Il n'a jamais été vraiment connu, dignement apprécié que de ceux qui l'ont approché qui ont vécu dans son intimité et, à l'heure qu'il est, si estimé qu'il fût de ses quinze cents camarades de la société française, il n'y a pas la moitié d'entr'eux qui comprennent l'étendue de la perte qu'ils font.

Ses funérailles auront lieu, aujourd'hui, à 3 heures et demie. Nous espérons bien y voir une bonne partie de la colonie française dont il était peut-être le membre le plus modeste et le plus bienfaisant.

Un banquet bien original était offert, récemment, à Paris, chez Brébant, au nouveau professeur, Mathias Duval, qui vient d'être choisi comme successeur de l'illustre docteur Robin à la chaire d'histologie.

Plusieurs membres de la Faculté de médecine étaient réunis pour fêter cette nomination, et voici le mem singulier qu'ils avaient combiné en l'honneur du savant disciple de Darwin.

"Olives préhistoriques; Radis oculaires; Potage spermatogénique; Eminences de bulbe à la Rachéliennne; Tripes à la mode du crâne; Cuisseau de primate sauce transformiste; Pâté de foie d'embryon au mycelium de truffes; Salade de laitue aux œufs en segmentation; Parfait de proto-vertébrés glacés, Crème du moelle fouettée au carmin; Pièce montée au baume de Canada; Biscuits de Reims au Champagne; glomérules de raisin en grappe, etc."

Et pour donner plus de couleur locale à ces plats "matérialistes", on avait parsemé sur la table des crânes dans lesquels se trouvaient des nougatines et des bonbons; les pièces montées avaient elles-mêmes la forme de têtes de mort.

Le menu fort curieux représentait Mathias Duval conduit à la Gloire par Darwin, entre deux véritables squelettes.

Les convives, au nombre desquels se trouvaient quelques députés, de Lanessan, Lefèvre, Yves Guyot, se sont beaucoup amusés; mais au milieu de ces éclats de rire, les garçons de Brébant paraissaient effrayés quelque peu de ces fantômes décharnés qui semblaient se dresser devant eux.

Dernièrement, dit un journal de Reims, M. Ch. Gounod a visité la cathédrale et l'archevêché. Puis il a rendu visite à l'archevêque, M. Langénieux, qui lui a dit en le quittant :

"Vous devriez faire une grande œuvre pour nous; composer une messe en l'honneur de Jeanne d'Arc."

M. Charles Gounod, aussitôt, promit à l'archevêque de réaliser ce désir et s'engagea à exécuter dans l'année, un morceau latin dont les paroles tirées de l'Ecriture Sainte s'appliqueront à l'héroïne; et l'illustre compositeur ajouta : "Oui, je composerai mon morceau en l'honneur de Jeanne d'Arc; je veux en faire une œuvre digne d'elle; je reviendrai à Reims; et c'est dans la cathédrale même, auprès de l'autel, que je le composerai."

☞ Voir l'annonce de M. Charles F. Gonthier, marchand-tailleur, rue Carondelet, No 44, entre Gravier et Union.

Nous nous souvenons d'avoir emprunté, il y a quelques mois, à l'un des nos confrères de France, (le *Journal du Havre*, si nous ne nous trompons) un article sur la transplantation d'un œil de lapin dans l'orbite d'un être humain. Les lignes suivantes, qu'a publiées M. Pierre Giffard dans l'un des derniers numéros du *Figaro*, donnant des détails sur de nouvelles opérations, nous jugeons utile de les reproduire :

Il y a un cliché bien connu qui court dans les journaux : "On s'arrêtera la science?" C'est le cas de l'appliquer à l'étonnante expérience faite au mois de mai dernier par le docteur Chibret, de Clermont-Ferrand.

Il s'agit de la transplantation d'un œil de lapin dans l'orbite d'un être humain. Nous avons parlé de ce fait extraordinaire dans un récent article sur le colonel Mangin, à propos d'une lampe inventée par le colonel et des travaux spéciaux de l'oculiste clermontois, aujourd'hui connu du monde médical tout entier. Plusieurs lettres de lecteurs inédites nous ont excité à rechercher les détails de cet événement scientifique. Les voici; ils ne sont pas encore connus, d'abord parce que la chose est toute récente (la dernière expérience faite) après le docteur Chibret remonte à novembre dernier); ensuite, parce que la docte Académie des sciences, comme il arrive souvent, a étouffé l'affaire quand elle est venue devant sa barre, en juin dernier. Feu Bouley, qui était vétérinaire et président de l'Académie, ne voulut jamais lire en séance la note du docteur Chibret annonçant sa curieuse découverte. Le médecin novateur fut récompensé quelques mois après, cependant, on peut même dire vengé, par un rapport très élogieux de M. Terrier, chirurgien des hôpitaux de Paris.

L'opération de la transplantation fut pratiquée sur l'œil d'une jeune fille de dix-sept ans, qui vit encore, qui se porte fort bien, et qui a toujours l'œil du lapin dans son orbite, détérioré à vrai dire,—un essai de ce genre ne peut pas réussir sans dommage du premier coup, —mais *soudé*, parfaitement adapté aux nerfs de l'œil qu'on lui avait enlevé, ce qui est le point capital de la découverte.

Après différents essais infructueux sur les animaux, le docteur Chibret était arrivé à cette conclusion hardie que l'orbite humain présente des conditions favorables à une réimplantation de l'œil. La difficulté de se procurer un œil humain normal ne l'arrêtait pas, et il crut même à la possibilité de mettre un œil d'animal au lieu et place d'un œil humain.

Le 4 mai 1885, il était obligé d'enlever à la jeune fille en question un œil perdu et devenu dangereux à conserver. L'opération terminée, il enlève l'œil d'un lapin en prenant les précautions pastoriennes sans lesquelles il eût été insensé de tenter l'opération. Enfin, il fixe cet œil animal à la place de l'œil humain.

Quinze jours après, une courte note annonçait aux différentes Sociétés médicales de Paris que l'œil du lapin était soudé dans sa nouvelle demeure, mobile dans tous les sens, et sensible au toucher. La sensibilité du tableau était constituée par des ulcérations provoquées par la compression des fils de soie qui avaient retenu l'œil en place pendant les premiers jours.

On fit alors beaucoup de bruit dans le monde médical autour de cette opération, et bon nombre de chirurgiens d'admirent pas la possibilité des faits annoncés. Ils avaient pour excuse l'absence d'aucune tentative antérieure du même genre.

Les ulcérations de l'œil transplanté, au lieu de se cicatriser, prirent une marche envahissante, et la partie antérieure du globe oculaire fut détruite par elles. Le reste de l'œil se cicatrisa et forme aujourd'hui encore un moignon non douloureux, constitué environ par la moitié restante de l'œil du lapin.

Telle est l'histoire de la première transplantation de l'œil.

Tout récemment, dans la séance du 2 décembre, M. Terrier a lu devant la société de chirurgie un rapport sur la transplantation oculaire. Il résulte de ce travail que M. Rohmer (de Nancy), M. Terrier lui-même et M. Bradfort (de Boston) ont repris l'opération de M. Chibret en profitant de l'expérience acquise.

M. Bradfort, surtout, a obtenu un succès que l'on peut considérer comme absolument satisfaisant: quatre-vingts jours après l'opération par lui pratiquée, l'œil de lapin transplanté est d'apparence et de volume normaux, mobile dans tous les sens, d'une dureté normale. Les milieux intérieurs de l'œil ont conservé leur transparence; une tache seule, une petite tache blanchâtre, se remarque sur la cornée transparente. L'individu opéré n'y voit pas, cela va de soi (ses pareils y verront peut-être dans l'avenir), mais il a conservé le sentiment absolument pareille, et cela sans avoir recours au supplice de l'œil de verre.

M. Terrier finit son rapport en conseillant le renouvellement des tentatives de transplantation oculaire sur l'homme. Il termine par ces mots : "M. Chibret, et plus tard M. Bradfort, ont pensé au rétablissement de la fonction (la vue). "Nous avouons peu croire et peu espérer de ce côté. Mais, comme en bien d'autres choses, en sciences, il ne faut jurer de rien."

Voilà, mis à la portée de tous, le résumé des documents authentiques concernant la transplantation de l'œil. C'est une question qui sort de l'œil puisqu'elle ne remonte pas à un an; il suffit d'y réfléchir pour sont peu pour comprendre qu'elle soulève quantité de problèmes, posés d'aujourd'hui seulement par le médecin de Clermont, mais que l'avenir se chargera de résoudre.

Une fois de plus la science a donné la forme de la réalité à une conception qui n'avait jusque-là hanté que l'imagination des romanciers. (Voir l'*Homme à l'oreille cassée*).

Qui sait dit que demain on ne pourra pas transplanter d'autres organes, comme l'estomac, par exemple, qui est bien moins sensible que l'œil?

Il est même vraisemblable qu'on en arrivera à dans quelque temps. La voie féconde est ouverte.

Nous empruntons à la *Presse libre*, de Vienne, l'anecdote suivante sur Pie IX :

Pie IX s'entretenait souvent de questions dogmatiques avec son ami l'abbé Ramelli. Ils parlaient un jour de la confession et le pape raconta à ce propos ce dramatique incident : "J'étais simple prêtre et je me trouvais un matin dans le confessionnal quand une figure féminine, voilée de la tête aux pieds, vint s'agenouiller contre la grille.

"—Mon père, me dit-elle d'une voix tremblante, je ne viens pas vous confesser un péché passé, mais il faut que vous me donniez l'absolution pour un grand crime que je vais commettre, que je dois commettre.

"—Parlez.

"—Je vais être mère, je ne puis survivre à cette honte; il faut que je tue mon enfant et que je me tue après. Mais il me faut tout d'abord votre absolution, car, au moment terrible, je n'aurai pas de confesseur près de moi.

"Je fus épouvanté, car cette malheureuse me parlait avec le courage du désespoir et je ne savais que lui répondre. Tout à coup, je me rappelai un mot qu'un ancien médecin m'avait dit sur l'infanticide.

"—Je ne puis vous absoudre d'avance. Mais jurez-moi, dans ce saint lieu, que vous ne tuerez pas votre enfant qu'après l'avoir aliaité pendant quelques heures. Puis, revenez et Dieu vous aidera.

"Elle me fit cette promesse et partit. Un médecin m'avait dit, en effet, qu'il n'y a par d'exemple qu'une mère ait mis à mort un enfant après avoir commencé à le nourrir. Et, en effet, la pauvre femme revint au confessionnal quelques semaines après et me dit en pleurant qu'elle ne pouvait tuer son enfant, qu'il était trop beau, qu'il souriait toujours, qu'elle l'aimait trop. Mais maintenant sa vie était en danger car suspentents la croyaient s'ils savaient sa faute."

Le prêtre Mastaï intervint et l'affaire put être *arrangée*.

Paris port de mer annonce que le projet de M. Bouquet de la Grye compte désormais un grand nombre d'adhérents.

"Une Société d'études s'est constituée avec un comité de direction des plus honorables et des plus compétents; sous la présidence de deux amiraux français. Les membres de ce comité, qui partagent les sentiments de l'auteur du projet, n'ont accordé à ce projet l'appui de leur notoriété et de leur influence que parce qu'ils considère qu'il s'agit d'une œuvre nationale qu'il est du plus haut intérêt, pour Paris et ses industries, de voir aboutir dans le plus bref délai possible."

On lit, dans l'*Événement* du 17 janvier :

La lettre suivante que nous recevons de Madrid, est d'une importance exceptionnelle. Le discours de M. Salmeron, dont elle nous apporte la traduction littérale, retentira en Europe comme le prélude de la conversion de l'Espagne à la République. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les conséquences de ce programme à la fois sage et hardi, qui est l'événement politique du jour :

Madrid, 4 janvier.

On est encore sous le coup de l'émotion produite par les tendances conservatrices des discours prononcés par MM. Salmeron, Altienza, etc., au banquet donné en l'honneur de Ruiz Zorrilla par ses amis politiques les plus exaltés.

M. Salmeron surtout, et c'est là le fait le plus inouï, a récité le discours prononcé par Castelar en 1873.

Il dit, entre autres choses, ce qui suit :

"Nos adversaires exploitent contre nous le titre de révolutionnaire et nous l'appliquent dans l'intérêt de leur cause. Il faut parler clairement. Si nous nous enfermions dans un esprit étroit, si nous ne réglions pas notre conduite conformément aux grands progrès politiques et sociaux, nous opposerions des barrières à toutes les classes qui acceptent la légalité républicaine, et cela par crainte des prétendues exagérations révolutionnaires. Il faut que nos institutions inspirent une grande confiance à tous les intérêts. L'ordre et la propagande seront nos agents les plus sûrs.

.....

"Croyez-vous que la République pourra s'établir si nous la voulons seulement pour les républicains? Non! elle ne serait qu'une institution bâtarde et personne n'aurait en elle la foi nécessaire.

"La République, pour être forte, doit être l'œuvre de la patrie. Celui qui a en haine et en aversion certains éléments ne veut le droit que pour lui seul,—et cela en contradiction avec le sentiment vraiment démocratique.

"La révolution, c'est la lutte matérielle, c'est la ressource suprême des peuples contre la réaction, quand celle-ci met obstacle à l'exercice du droit.

"Ceux-là seuls s'appuient sur la force qui prétendent s'imposer aux nations, mais jamais elle n'est l'arme de ceux qui veulent fonder la patrie sur le droit. C'est ainsi que la Révolution française de 1789 a renversé d'un vote unanime le régime ancien. Y a-t-il un acte plus révolutionnaire et plus expressif dans l'histoire que celui qui s'est accompli dans la nuit du 4 août? Y a-t-il quelqu'un qui puisse croire que la révolution consiste à envoyer Louis XVI à la guillotine, pour condamner ensuite au même supplice des héros de la Révolution comme Danton?

"Nous ne pouvons être perpétuellement des révolutionnaires, sous peine d'être pris en haine par la nation....?"

Les paroles qui précèdent sont celles pas la paraphrase exacte de celles que prononça Castelar en 1873? Castelar a été le soutien de la République espagnole, que Salmeron a tuée, d'une façon peut-être inconsciente. Castelar a récemment prononcé, que Salmeron a tué aussi, en détruisant chez elle la discipline.

L'Espagne entière sera donc surprise d'entendre dire aujourd'hui à Salmeron le contraire de ce qu'il disait en 1873. La conversion de Salmeron aux idées de Castelar, voilà un signe des temps.

Les Cortès sont fermées. M. Sagasta ne pouvait raisonnablement pas laisser rouvrir la question des Carolines, sur laquelle il pense absolument comme les républicains, moins sensés que M. Salmeron, qui voulaient l'interpeller. M. Canovas, ayant la grande majorité dans la Chambre, aurait fait voter dans un sens opposé aux vrais intérêts du gouvernement actuel et des républicains eux-mêmes. Ce n'est que partie remise à un moment plus opportun.

Le contre-amiral Aube, le nouveau ministre de la marine de France, a publié, récemment, dans l'*Atlas Colonial*, une remarquable étude historique, politique et technique sur la *Défense nationale et la défense des colonies*. La séparation prochaine des départements de la marine et des colonies donne un vif intérêt à cet article, dans lequel l'amiral démontre éloquemment la nécessité de conserver, dans leur intégrité, les possessions coloniales de la République. Voici les conclusions de ce travail :

1. La défense continentale des colonies françaises est constituée par une armée indigène fortemeht encadrée dans des éléments français; ce sera l'armée coloniale.

2. La défense maritime des colonies françaises est constituée par les flottilles de torpilleurs et de canonnières à vitesse maximum; les flottilles locales seront la marine coloniale.

3. Enfin, conformément au principe établi antérieurement, que l'existence et le développement de la grande France sont essentiellement fonctions de la politique européenne de la France :

L'existence, le développement, c'est-à-dire la défense supérieure de la "plus grande France" est constituée par un ministère spécial autonome des colonies, seul capable de leur administration en temps de paix, responsable de leur défense en temps de guerre, seul capable surtout de peser d'un poids nécessaire dans les conseils suprêmes où se décide la politique européenne de la France.

L'Eagle, paroisse St. Bernard, Louisiane, du 21 janvier :

La levée Story, paroisse St Bernard, a besoin d'être reconstruite; les entrepreneurs sont prêts à commencer leurs missions. La caution est de $650 et le dépôt, de $110.

—Pendant les derniers froids, le Bayou Terre-aux-Bœufs a été gelé jusqu'à son embouchure, où il a une profondeur de vingt-cinq pieds. Les plus anciens habitants de St. Bernard déclarent n'avoir jamais vu chose pareille. Le fait est absolument sans précédent.

Un lac du nom de San Luis Robin, situé sur la même latitude et ayant une largeur de deux milles, a été complètement couvert de glace. Fort heureusement, nous n'avons aucun accident à signaler, mais la mortalité a été grande parmi les bestiaux, mulets, portant, qu'on ne le pensait au premier abord.

—Grande rumeur à la Terre-aux-Bœufs. On parle de la présence d'une panthère qui erre dans les bois. Quelqu'un l'a-t-il vue? on n'existe-t-elle que dans l'imagination de certains habitants? Nous l'ignorons, mais des chasseurs, à la tête desquels se trouve M. Richard de St-Germain, ont fait sa recherche. Quand la bête sera tuée, si elle l'est jamais, nous donnerons les dimensions de sa peau, si elle en a une.

L'Enterprise, Nlle-Ibérie, paroisse Ibérie, Louisiane, du 20 janvier :

Le mauvais temps a forcé de retarder les réparations qu'il y a à faire à nos scieries. On avait choisi, pour les travaux, la semaine des fêtes, afin de pouvoir bien commencer l'année, mais ce retard ne sera que de très courte durée. Les machines seront bientôt en état de fonctionner, et l'on pourra expédier des milliers de pieds de bois par jour. Nos industriels pourront suffire aux demandes de leur clientèle habituelle.

—M. John M. Crawford, propriétaire d'une orangerie, sur le Lac Tasse, nous a annoncé que ses arbres sont en bon état. Il avait enveloppé les fruits avec du coton et la paille, mais cette précaution n'a pas réussi. Personne ne se plaint de pertes, dans le voisinage.

—M. Henry Steckler père, qui joint à sa culture l'industrie des abeilles, dans laquelle il excelle et dont il a fait une spécialité, nous dit que, par suite d'un oubli regrettable, il n'avait pris aucune précaution contre la surprise possible d'un froid subit; il a perdu 20 ruches sur 80 qu'il comptait envoyer au Nord, le printemps prochain. Son rucher se compose de près de 200 colonies.

Le *Times*, Shreveport, paroisse Caddo, Louisiane, du 21 janvier :

Nous donnons ici la table de mortalité de notre paroisse pour l'année qui vient de finir. Il y a eu, dans les 12 derniers mois, 201 décès, dont 85 de blancs et 116 de personnes de couleur. Si nous prenons pour base les chiffres du recensement de 1880, nous trouvons une population de 11,017 âmes. Dans ce cas, notre mortalité ne serait que de 18,27 par mille, situation qui paraît déjà beaucoup en notre faveur. Mais il y a eu augmentation de population, depuis lors; on peut aujourd'hui porter le total à 13,000. Sur ce pied, la mortalité tomberait à 15,46 par mille. Chez une des plus faibles moyennes que l'on connaisse aux Etats-Unis; elle est moindre que celle de la Nouvelle-Orléans, et les statistiques nous disent qu'à Savannah, à Charleston, à Mobile, à Galveston, la mortalité est de plus de 18,27. Et, cependant, nous vivons sur les bords d'une rivière et dans un pays marécageux.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.

M. J. W. Barnes, de Kansas City, Missouri, ayant fait acheter ici le No 56,259 de la Loterie (numéros simples, Classe A) a gagné, au tirage du 12 janvier, le quatrième lot de six mille dollars. Nous l'en félicitons sincèrement.

M. W. A. Turner, de San Francisco, a été également favorisé par la fortune. Il avait un cinquième du No 70,628 (numéros simples, Classe A) qui a gagné le troisième lot de dix mille dollars dont il a naturellement deux mille.

Voici maintenant deux autres, MM. G. Broetzman et J. C. Kleinfelder, de Houston, Texas. Chacun avait un cinquième du numéro ci-dessus, et il leur a été payé ici deux mille dollars.

M. Joseph Wittenkeller, de Chicago, Illinois, a reçu le cinquième du lot de vingt-cinq mille dollars gagné par le numero 84,321, toujours au tirage du 12 janvier.

Un cinquième du billet No 24,945 a été payé à M. T. F. Benson, du Kansas City. Même tirage.

Enfin, pour clore la série, M. J. Schwartz, de la même ville (ville bénie) a touché le cinquième de soixante-quinze mille dollars, lot échu au No 24,945, au tirage du 12 janvier.

Voilà bien des heureux!

Décédé à Donaldsonville, le 19 janvier, à 1 heure du matin, JOSEPH GONDRAN Sr., né à Apt, département de Vaucluse, France, le 9 mars 1800, résidant de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville, Lne, depuis 1821.

Les journaux d'Apt, de Carpentras et d'Avignon, France, sont priés de reproduire ces lignes.

Décédé, le 22 janvier, à 4:30 A. M., à l'âge de 55 ans, RALPH D. HUBBARD. Les amis et connaissances des familles Hubbard, LeBreton, Hutsewald, de ses gendres George V. Labarre et Alfred Bouligny, ainsi que ses compagnons d'armes de l'armée du Tennessee, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui samedi, 23 janvier, à 3:30 P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence No 230, rue St-André, près Magazine.

Décédé, hier, le 22 janvier 1886, à 4 heures 20 minutes P. M., à l'âge de 59 ans, JOSEPH LEBLANC, natif de Cirey, Dépt. Meurthe-et-Moselle, France. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 3 1/2 heures P. M. Le corps est exposé rue Bayou, No 166, entre Remparts et St-Claude.

De la part de ses enfants.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—MM. les Officiers, Administateurs et Sociétaires sont respectueusement invités à se réunir à l'ASILE, à 3 heures P. M. pour accompagner le drapeau et assister en corps aux funérailles de notre regretté Président M. JOSEPH LEBLANC, décédé hier à 4 heures 20 minutes P. M., à l'âge de 59 ans, né à Cirey, Dépt. de Meurthe et Moselle, France.

Par ordre du Vice-Président.

J. L. REVOL
Faisant fonctions de Président.
L. SIMON, Secrétaire.

L'Union Française.—La Direction et les membres de cette Association sont instamment priés d'assister aux funérailles de M. JOSEPH LEBLANC, Président de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. Ils recteurdie droit et membre de notre Société. Il est respectueusement proposé à Messieurs les Présidents ou chefs des diverses organisations françaises de la Nouvelle-Orléans de se joindre à la Société Française pour rendre à son digne Président les honneurs funèbres qui lui sont dus.

Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Hôpital, près Remparts, à 3 h. et demie.

F. TUJAGUE, Président.
Dr. PHILIPPE BERGÉ, Secrétaire.

Orphéon Français—Les officiers et membres de cette Société sont priés d'assister aux funérailles de notre regretté membre JOSEPH LEBLANC, qui auront lieu cette après-midi, à 3 heures et demie. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, No 166, rue Hôpital, entre Remparts et St Claude.

Par ordre du Président.

LOUIS EMMERLING, Secrétaire.

LOGE FOYER M.·. No. 4.

Il a plu au G.·. A.·. de L.·. de rappeler à lui notre estimé F.·. J. LEBLANC, âgé de 59 ans ex V.·. et vingt-quatre ans d'activité de L.·. Tous les maçons de la juridiction sont F.·. priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 3 1/2 h. de l'après-midi.

Par ordre du V.·.

GAINAN, Sec.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.

B. TREMOULET

Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix. Livraison à domicile. 8 nov—1anPP

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MM. LES SOCIÉTAIRES sont informés que par suite de la perte que la Société vient de faire en la personne de son Président, M. JOSEPH LEBLANC, l'assemblée qui devait avoir lieu vendredi, 22 du courant, a été renvoyée à LUNDI prochain, à 6 1/2 heures du soir.

Par ordre du Vice-Président.

J. L. REVOL
Faisant fonctions de Président.
L. SIMON, Secrétaire. 23 jan—2f

**Bureau de la Compagnie